

Information aux familles Consignes PPMS

LP Prévert

Information familles – Plan particulier de mise en sûreté - PPMS Année scolaire 2017/2018

Madame, Monsieur,

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer..

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque établissement scolaire, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Les établissements scolaires doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux. Trois exercices auront lieu dans l'année scolaire. Vous serez informés de la date du 1^{er} exercice.

Ces exercices doivent permettre aux élèves d'acquérir les bons gestes dans des situations de risque majeur quel qu'il soit.

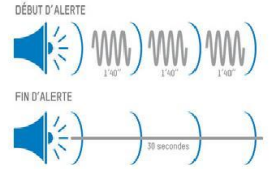
Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.

La proviseure

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

C'est quoi une alerte PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) ?

En cas d'accident majeur, l'alerte est donnée par une sirène au son modulé. Ce signal comporte trois séquences d'une minute et 40 secondes, espacées de cinq secondes. La fin d'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.



En cas d'alerte : N'allez pas vers les lieux du sinistre, vous iriez au devant du danger

Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités



**Fréquence France bleue Besançon – 102.8 Mhz
Fréquence RCF Dole – 103.2 Mhz**

**N'allez pas chercher vos enfants au lycée...
pour ne pas les exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves est prévu au lycée**



**Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux
afin que les secours puissent s'organiser.
Recevez avec prudence les informations n'émanant pas
des autorités**

